

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-1400

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 41

ÉTAT D

« Aides à l'acquisition de véhicules propres »

Compléter l'intitulé du programme « Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants » par les mots :

« en faveur d'une mobilité plus propre ou active ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de modifier l'intitulé du programme 792 « Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants ». En effet, comme l'a proposé la commission des finances, il est proposé de clarifier l'intitulé du programme afin de préciser que la politique du Gouvernement en faveur d'une mobilité propre ou active constitue une priorité.